

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes

Séance ordinaire du 07 MARS 2024

Délibération n° 2024-03-04

| | | |
|--|----|-------------------------------------|
| Nbre de membres afférents au Conseil Municipal | 29 | Date de la convocation : 01/03/2024 |
| En exercice | 29 | Date de l'affichage : 01/03/2024 |
| Qui ont pris part à la délibération | 28 | |

Présents : Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Frédéric LAHARIE ; Catherine VICENTE-PAUCHON ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Serge ARLA ; Miguel FORTE ; Cyril DURU ; Vincent POURREZ ; Christian BURGARD ; Sonia DYLBAITYS ; Alain CALIOT ; Delphine OUVRANS ; Jean-Pierre LABADIE ; Bertrand LEIRIS ; David PEIRRIARD ; Maya VALLART ; Jean-Yves PLUMET.

Absents excusés :

Jérôme NOBLE donne procuration à Serge ARLA en date du 04/03/2024
Christine VICENTE donne procuration à Catherine VICENTE-PAUCHON en date du 04/03/2024
Cindy ESPLAN donne procuration à Nadine DURU en date du 06/03/2024
Senay OZTURK donne procuration à Pierre PASQUIER en date du 04/03/2024
Vincent BAUDONNE donne procuration à Miguel FORTE en date du 06/03/2024
Mylène LARRIEU donne procuration à Maya VALLART en date du 02/03/2024
Christel EYHERAMOUNO donne procuration à David PERRIARD en date du 04/03/2024
Carine REY donne procuration à Frédéric LAHARIE en date du 07/03/2024

Absents :

Davy CAMY

Secrétaire de séance : Catherine VICENTE-PAUCHON

Objet : Modification de la constitution du Conseil d'Administration du CCAS d'ONDRES

Vu la délibération n° 2020-07-10 du 23 juillet 2020 portant sur la constitution du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'ONDRES (C.C.A.S),

Considérant la démission de Monsieur Sébastien ROBERT, en date du 18 janvier 2024, représentant la liste « ONDRES, COMMUNE CITOYENNE », remplacé par Monsieur Jean-Yves PLUMET ayant accepté ses fonctions d'élu en date du 05 février 2024, il est nécessaire de procéder uniquement à l'élection des 6 nouveaux élus,



Madame le Maire précise qu'il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection et demande quelles sont les listes de candidats qui devront être à un nombre total de 12 administrateurs dont 6 élus.

Madame le Maire précise que les représentants du conseil municipal sont élus en son sein au scrutin de listes à la proportionnelle au plus fort reste.

3 Listes sont remises à Madame le Maire :

Liste « ONDRES, avec vous... »

- Catherine VICENTE-PAUCHON
- Sandrine COELHO
- Nadine DURU
- Frédéric LAHARIE
- Sonia DYLBAITYS
- Christine VICENTE

Liste « VIVR'ONDRES »

- Alain CALIOT
- Maya VALLART

Liste « ONDRES, Commune Citoyenne »

- Jean-Yves PLUMET

Nombre de votants : 28
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 28

Répartition des suffrages exprimés :

- . La liste majoritaire « ONDRES, avec vous » obtient : 21 voix
- . La liste du Groupe « Vivr'Ondres » obtient : 6 voix
- . La liste du groupe « ONDRES, Commune Citoyenne » obtient : 1 voix

Le quotient électoral est obtenu en divisant le nombre de suffrages exprimés par le nombre de titulaires à élire.

Quotient électoral : $28/6 = 4,67$

La répartition des sièges est obtenue par application des règles de calcul de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Ainsi, le résultat des votes conduit aux résultats suivants :

- La liste « ONDRES, avec vous » obtient 5 sièges ;
- La liste « VIVR'ONDRES » obtient 1 siège ;
- La liste « ONDRES, Commune Citoyenne » obtient 0 siège

Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le 08/03/2024

ID : 040-214002099-20240307-DELIB2024_03_04-DE



ARTICLE 1. – Sont ainsi déclarés élus, pour faire partie, avec Madame le Maire, Président de droit, du Conseil d'Administration du C.C.A.S :

Liste « ONDRES, avec vous... »

- Catherine VICENTE-PAUCHON
- Sandrine COELHO
- Nadine DURU
- Frédéric LAHARIE
- Sonia DYLBAITYS

Liste « VIVR'ONDRES »

- Alain CALIOT

ARTICE 2. La présente délibération abroge et remplace la précédente délibération n° 2020-07-10 du conseil municipal du 23 juillet 2020.

ARTICLE 3. Mme le Maire est chargée du contrôle et du suivi de cette décision.

ARTICLE 4. La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

(Sceau)

Pour extrait conforme,
Le 08 mars 2024,
Le Maire,



PAR DELEGATION DE MADAME LE MAIRE
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

M. Patrice LE NAY

Acte rendu exécutoire le ...08... / ...03... / 2024

après télétransmission électronique le ...08... / ...03... / 2024

- et mise en ligne sur le site de la commune le ...08... / ...03... / 2024

